

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2023

Zones à Faibles Emissions : France urbaine salue le timing et la pertinence du rapport du Sénat

Le 14 juin 2023, Philippe Tabarot, sénateur des Alpes-Maritimes, a publié son rapport « Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : sortir de l'impasse ». Le rapport propose notamment de donner plus de liberté aux agglomérations concernant la mise en place des ZFE et de repousser la date butoir à 2030.

Auditionnée par le sénateur dans le cadre de sa mission, **France urbaine salue le timing et la pertinence de ce rapport, qui partage la nécessité d'allier transition écologique et justice sociale dans la mise en place des Zones à Faibles Emissions.**

France urbaine a été la première association à alerter sur la nécessité d'agir avec courage pour lutter contre la pollution de l'air, coupable du décès de 48 000 Français chaque année mais aussi sur l'impérieuse nécessité à ce que les ZFE deviennent économiquement et socialement acceptables dans tous les territoires, y compris ceux qui sont les plus éloignés du centre des grandes villes et qui disposent d'une offre faible de transports collectifs et ce, dès 2019.

L'association se félicite que de très nombreux acteurs politiques, économiques et sociaux partagent aujourd'hui cette analyse.

France urbaine confirme que les conclusions du rapport de Philippe Tabarot seront étudiées dans le détail et prises en compte pour finaliser les propositions du groupe de travail coordonné par Jean-Luc Moudenc, 1er Vice-président de France urbaine, Maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, et Anne-Marie Jean, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, réunissant des représentants des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des artisans, des acteurs du transport routier et de l'Etat, **qui seront remises dans les prochaines semaines.**

Calendriers, droits et montants des aides, adaptation des vignettes Crit'Air, accompagnement des Français les plus modestes et des acteurs économiques, développement des transports en commun... l'acceptabilité des ZFE nécessite des choix forts et stratégiques, des décisions budgétaires ou réglementaires, un engagement de tous les acteurs et une approche territoriale adaptée au plus près des habitants et des usagers.

Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, dans l'esprit transpartisan et constructif qui est le leur, ont bon espoir à ce que l'Etat entre dans cette dynamique pragmatique et engage la mise en place de mesures ambitieuses, lisibles et justes, préconisées par tous les acteurs.

